



# **5 jours dans le massif du Vignemale**

**du mercredi 20 au dimanche 24 aout**

**Le sommet emblématique  
des Pyrénées**

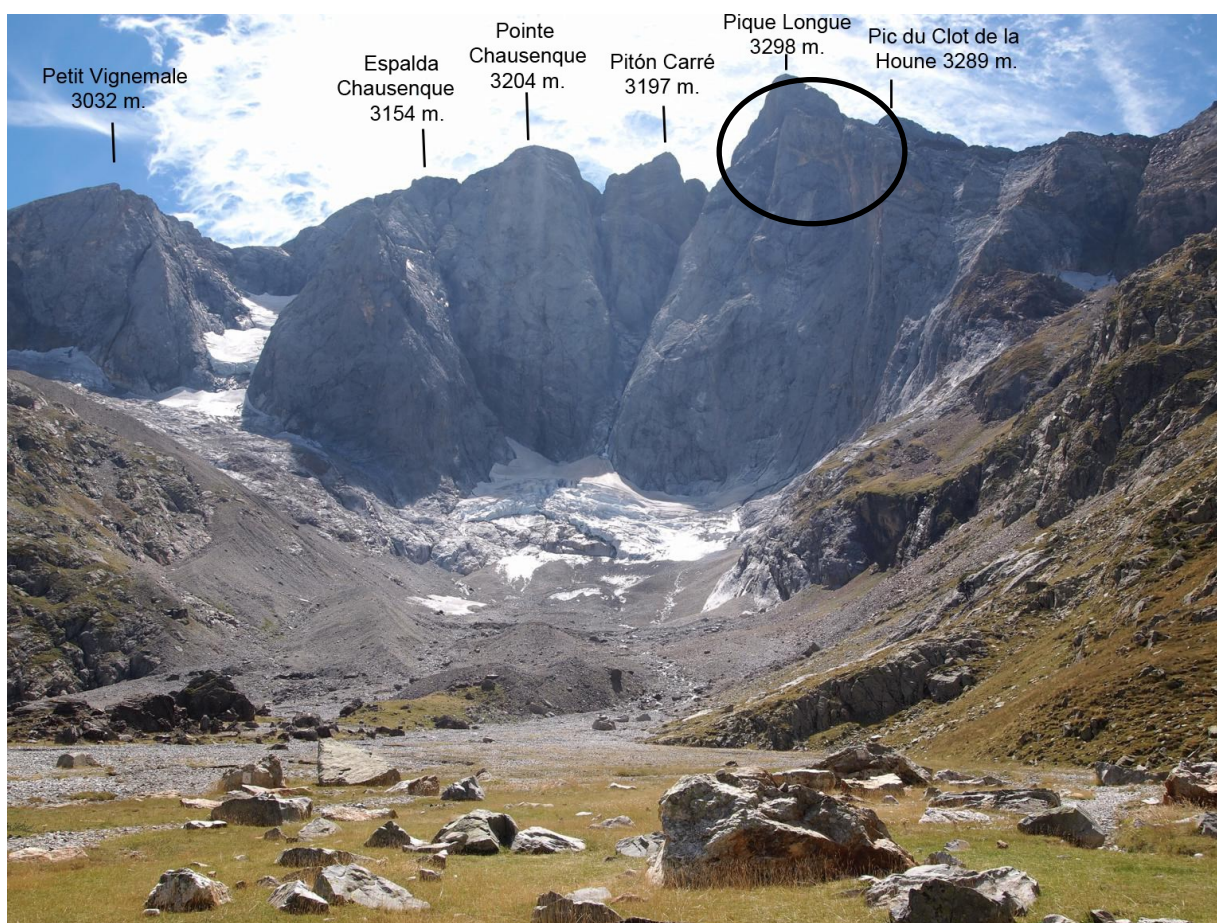
Le **Vignemale**, plus précisément la **pique Longue**, est un sommet des Pyrénées, situé à la frontière franco-espagnole, dans le massif du Vignemale. Il est, avec ses 3 298 m (ou 3 297 m selon des cartes espagnoles), le point culminant des Pyrénées françaises, des Hautes-Pyrénées, de la région Occitanie et de l'ancienne province de Gascogne. C'est aussi le 11<sup>e</sup> plus haut sommet de toute la chaîne des Pyrénées selon la liste officielle des 212 pics à plus de 3 000 mètres pyrénéens.



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue duDessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

# PROGRAMME

## Mercredi 20 août

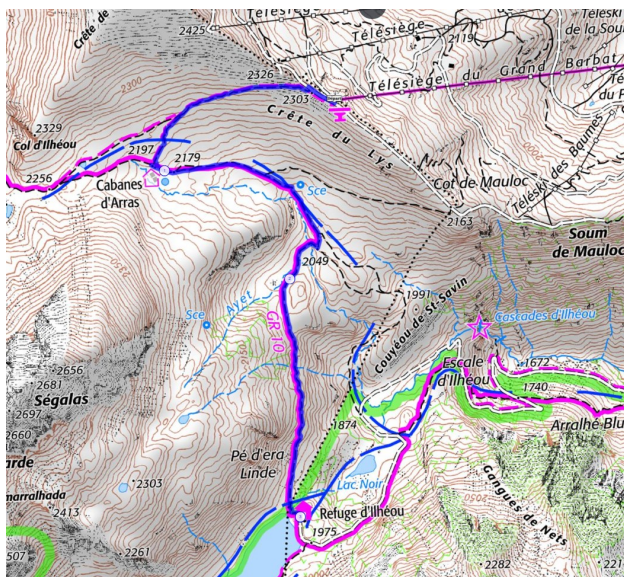
Départ de Arlanc le Mercredi 20 Aout à 6h.

Prévoir le pique-nique que nous prendrons sur la route.

Arrivée a Cauterets vers 14h.

Montée en télécabine au grand barbât puis marche de 3km et 320 D+ 1h30 jusqu'au refuge d'Illhéou

Nuit au refuge d'Illhéou



## Jeudi 21 août

Départ du refuge d'Illhéou vers 8h

Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 9km 632m 5h de marche

Arrivée au refuge de Wallon-Marcadau vers 15 ou 16h

Nuit au refuge d'Illhéou



## Vendredi 22 août

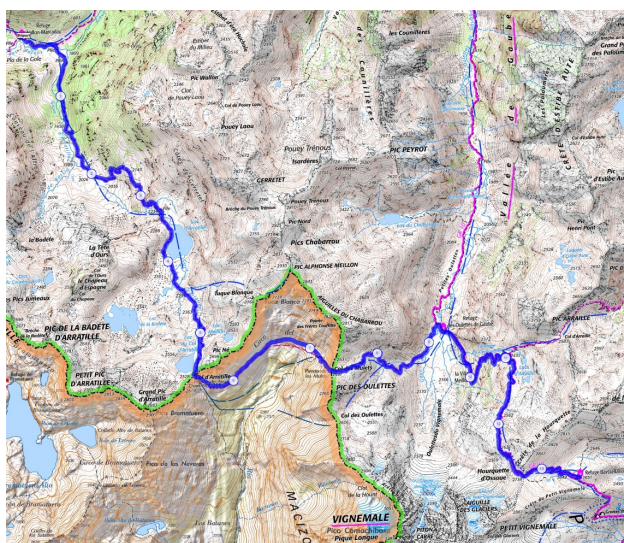
Départ du refuge de Wallon-Marcadau vers 8h

Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 14 km 1431m 9h de marche

Arrivée au refuge de Baysellance vers 15 ou 16h

Nuit au refuge de Baysellance



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## Samedi 23 août

Départ du refuge de Bayscellance à 7h

Le pique-nique est fourni par le refuge

Arrivée au sommet du Vignemale entre 10 et 11h

Redescente au refuge en 3h

Nuit au refuge de Bayscellance



## Dimanche 24 août

Départ vers 7h du refuge de Bayscellance

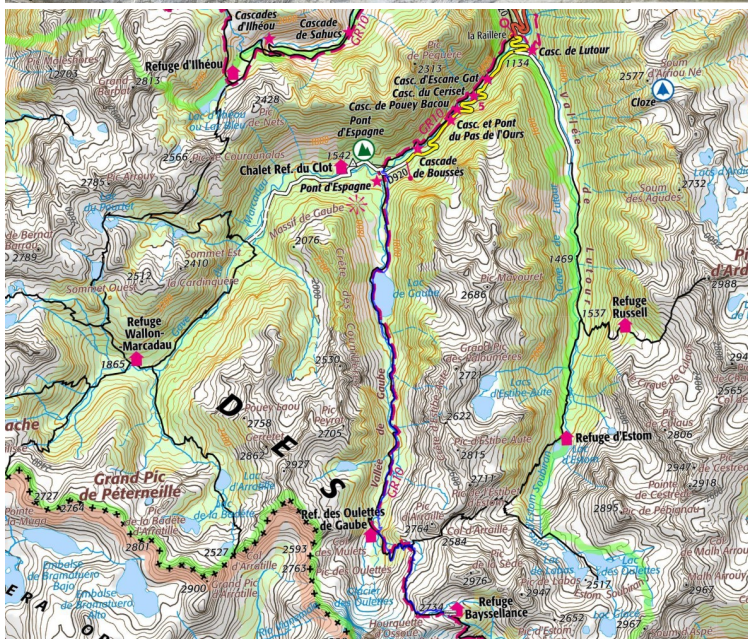
Le pique-nique est fourni par le refuge

Rando de 12 km -1244m 6h de marche

Arrivée a pont d'Espagne vers 14h

Retour en navette à Cauterets et direction Arlanc

Arrivée à Arlanc vers 20h/21h



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre  
Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

# VOIE D'ASCENSION DU VIGNEMALE

Prenez le bon chemin et le bon matériel pour plus de sécurité et profitez de votre ascension.



**La Compagnie des Guides des Pyrénées vous conseille !**  
L'ascension du Vignemale n'est pas une randonnée anodine, préparez bien votre sortie.

La météo est-elle favorable ?

Votre groupe a-t-il le niveau adéquat ?

Avons-nous le bon matériel et savons-nous l'utiliser ?

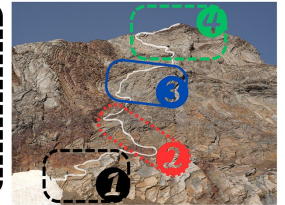
**Matériel conseillé :**  
Casque - Eaudrier - Crampons - Corde - Quelques coins



## 1 SECTION

Gravir le raide névé et prendre pied sur les dalles lisses. traverser de gauche à droite pour prendre pied sur une grande vire.

Avec le recul du glacier, ces premières dalles sont de plus en plus lisse et délicates.



## 2 SECTION

Après une courte redescente sur la vire, prendre une rampe montante de droite à gauche dans des belles strates. Rétablissez vous sur une grosse vire (cordelette)



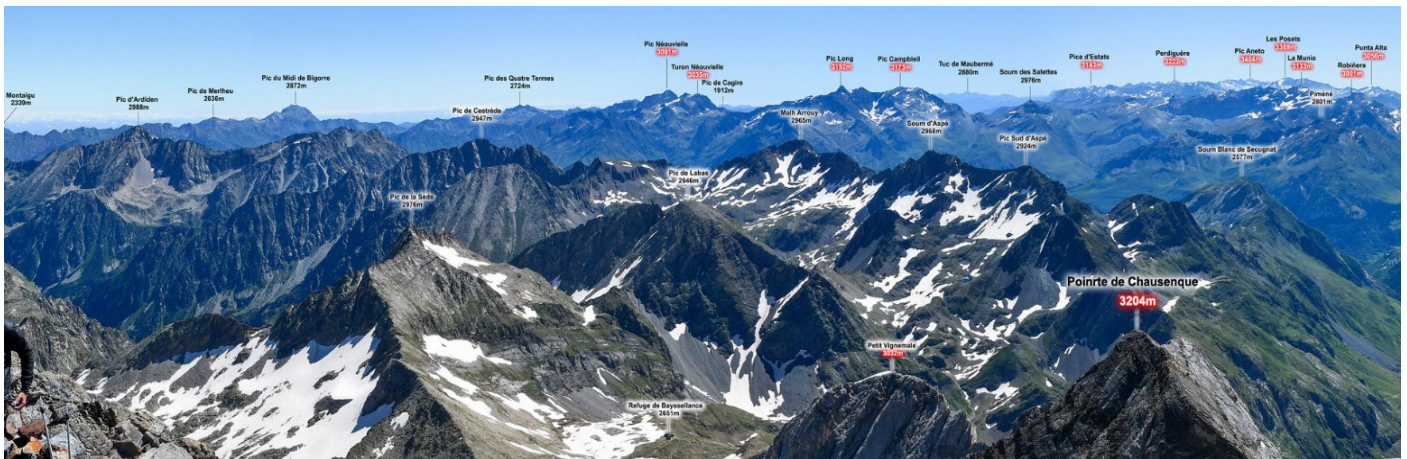
## 3 SECTION

Gravir des rochers rouges plus faciles vers la droite puis vers la gauche. Gravir une dalle par une fissure large. Pilon sur la vire puis goujon. III+



## 4 SECTION

Après avoir traversé à droite, viser un petit toit à droite sous la grotte. Gravir des dalles faciles sous le toit et le contourner par la droite. Se rétablir au dessus sur une vire puis grimper un court mur raide à l'aide de marches. Aller à la grotte puis grimper en ascendance à gauche sur des petites vires. Grimper jusqu'à l'arête et rejoindre le sommet.



Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051



Les Randonneurs du plateau Casadéen

Route de Craponne

Lieu di Cheyrac

43500 Saint Victor sur Arlanc

#### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux

Tél. : 09 72 72 01 19 [ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)

Contrat n° : 41789295M / 0002

#### Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132  
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre



Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

## 5 jours dans le massif du Vignemale

Séjour en itinérance de 5 jours et 4 nuitées en refuge  
du mercredi 20 aout 2025 au dimanche 24 aout 2025

Immatriculation Tourisme FR.....

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Programme détaillé en annexe.

Les participants sont attendus au parking du Puy en Velay

**Chaussures adaptées à la marche en montagne avec Crampons**

Organisateurs et responsables du séjour : Michel Jean-Marie

Accompagnateurs ; J.M. Michel brevet fédéral & animateur montagne

Nombre de participants : 8 au maximum .

Hébergement en refuge de montagne

prévoir drap de sac et boites pour le pique nique

#### TARIF du séjour PAR PERSONNE

(prix ferme et définitif non révisable). 350€

### **Ce tarif comprend :**

- La 1/2 pension en refuge
- Les pique-niques du midi.
- Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .
- La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.
- Les taxes de séjour

### **Ce tarif ne comprend pas :**

- Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).
- Les pourboires.
- Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

**Tout ce qui n'est pas mentionné comme « compris ».**

### **Inscription et conditions de paiement :**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 octobre 2024 auprès des organisateurs et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des « **Randonneurs du Plateau Casadéen** » d'un montant de **350 € / personne**, accompagné du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque) à :

JM MICHEL Tél : 006 47 52 37 03 Mail : rando43000@gmail.com

Adresse postale : MICHEL Jean marie 15 rue Jean Marotte 63220 Arlanc

### **Assurances facultatives :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

### **Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées avec une retenue de 100 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

### **Cession du séjour :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

**Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.**

### **Dispositions concernant les déplacements :**

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

### **Divers :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.